

Bulletin N°61 - Juillet 2022

Mairie de
Néry



Huleux

Néry

Vaucelles

Vérrines



Le mot du maire

Le mardi 28 juin fut une belle et grande journée pour notre commune, belle car il faisait grand soleil et des températures très agréables, grande, car elle marquait la fin d'une longue période de procédures et de travaux, compliqués par la COVID et des difficultés d'approvisionnement, pour cette opération de construction OPAC du clos des Moutardiers.

Nous étions ce jour conviés par l'OPAC à la remise des clés de 22 des 24 appartements. Un, étant prévu pour un autre jour et un, étant à réaffecté pour cause de désistement.

Ce lotissement privé d'une grande qualité des constructions aussi des aménagements extérieurs se compose de 8 appartements T2, 15 appartements T3 et un appartement T4.

Toutes les demandes des habitants de Néry et des communes voisines enregistrées en mairie ont été satisfaites.

Nous avons accompagné un jeune couple avec un enfant, venant d'une commune proche, dans la découverte de leur appartement dont la joie faisait plaisir à voir.

Les objectifs que nous nous étions fixés avec ce projet, sont atteints :

- proposer à nos jeunes un logement confortable avec un loyer modéré pour qu'ils puissent rester dans leur village
- attirer des couples jeunes avec enfants pour assurer des effectifs suffisants nécessaires au maintien de nos écoles,
- et aussi assurer des recettes supplémentaires par la fiscalité et les dotations d'Etat.

La population de Néry va s'accroître avec cette réalisation d'environ 60 habitants, soit 9 %.

L'inauguration officielle réunissant tous les acteurs du projet aura lieu en septembre prochain.

Le lotissement de 12 lots de Huleux se construit à bonne cadence, quatre maisons sont terminées et habitées. Quatre maisons sont en cours de construction les quatre autres lots sont vendus et les constructions vont s'étaler sur la fin 2022 et 2023.

A terme avec l'arrivée d'environ 35 à 40 habitants la population du hameau va doubler.

Le projet d'urbanisation pour 13 lots de la parcelle des Hauts d'Automne est relancé après négociation entre le propriétaire et un lotisseur. L'architecte des bâtiments de France a émis des prescriptions à respecter, sur la qualité des aménagements.. Le permis de lotir sera déposé et instruit par les services de l'ARC avant la fin de l'année.

L'opération des FILASSIERS comportant environ 40 lots en deux tranches sur les 10 prochaines années est gérée par l'ARC pour l'acquisition des parcelles, pour l'urbanisation de la zone et sa commercialisation à des promoteurs répondants avec exigences attendues par la commune. L'étude de faisabilité se poursuit.

Une urbanisation raisonnée avec l'accueil d'une population nouvelle, notamment jeune est nécessaire pour maintenir une vie dans notre village et nous l'avons, je crois, bien anticipée.

Avec tout mon dévouement,

Je vous souhaite un bel été

Claude PICART
Maire

Travaux

REFECTION DE LA VOIERIE (REBOUCHAGE –GRAVILLONNAGE)

L'impasse de Rocquemont et la place de l'église à Verrines, la rue de Cornon à Huleux, le chemin latéral à Vaucelles ont été remis en état comme prévu ce printemps pour un coût total de 8 335 €HT soit 10 002€ TTC.

En plus nous avons réalisé la réfection de la placette à l'entrée de Vaucelles, côté Néry pour assurer la liaison entre la piste piétonne récemment créée et les trottoirs bitumés.

Cette placette permet le stationnement pour les véhicules qui doivent libérer les trottoirs à réserver aux piétons pour leur sécurité.

ACHAT D'UN TRACTEUR ISEKI ET DES DIVERS EQUIPEMENTS

La commande auprès des établissements Sainte Beuve à Crépy en Valois pour un coût total de 30 021 €HT date de plus de 6 mois et à ce jour nous ne savons pas quand nous pourrions en disposer.

LA CHAPELLE ST RIEUL DE VERRINES

Nous avons abandonné la part de subvention départementale pour la tranche conditionnelle non réalisée.

La troisième tranche de travaux envisagée réintégrera le non réalisé de la deuxième tranche plus d'autres travaux nécessaires pour une réhabilitation complète de l'édifice. Le coût estimé, maîtrise d'œuvre comprise est de 226 429 HT et les travaux se composent de plusieurs lots : maçonnerie taille de pierre, couverture charpente, décors peints, verrières et protections, électricité éclairage.

Une consultation d'entreprises spécialisées sous forme de marché d'appel d'offres va être engagée.

Le Département nous a accordé une subvention de 60 %, soit 138 000 € et nous attendons une subvention de l'état (DETR) de 20%, soit 45 285 €

AMENAGEMENT DE LA RUE DES PEUPLIERS

Le bureau d'étude nous a fourni l'avant projet définitif suite aux observations et suggestions de la commission, et nous a aussi transmis une évaluation des travaux.

Le coût estimatif est 575 307€ HT, soit 690 368 TTC.

Sachant que l'ARC va réaliser le remplacement du réseau d'eau de la rue à partir d'octobre ou novembre prochains pour terminer vers la fin du premier trimestre 2023, nous avons plusieurs mois pour consulter les services des routes du Département, organiser une réunion publique d'informations avec les riverains, arrêter définitivement le projet. Viendra ensuite la consultation des entreprises par appel d'offres et les demandes de subventions.

Les travaux seront réalisés en 2 tranches pour des raisons économiques, fin 2023 et début 2024 sans interruption.

En attendant la rénovation complète, pour répondre à la demande de certains riverains, le revêtement grossier des trottoirs va être enlevé et remplacé par un matériau plus fin, plus adapté.

La réalisation est prévue au plus tôt, selon les disponibilités de l'entreprise DMVA pour un coût de 2 976€ TTC.

ENTRETIEN DES CHEMINS AGRICOLES

Au début de ce mois, 4 chemins ruraux ont été remis en état avec l'entreprise DMVA et le concours des agriculteurs concernés. Le coût a été de 6 330€ TTC, avec l'achat de 80 tonnes de cailloux.

Les autres matériaux utilisés étaient déjà en stock et financés pour partie par le budget communal et par la taxe acquittée par les agriculteurs sur les terres cultivables.

Ces chemins utilisés pour l'exploitation des parcelles agricoles sont aussi utilisables par tout un chacun à pied ou à vélo, une autre façon de découvrir le territoire communal.

La vie scolaire

Une nouvelle année scolaire se termine dans nos écoles. La réduction progressive des contraintes sanitaires a permis un retour à la quasi-normale de la vie en classe.

De nombreuses activités ont été mises en place ainsi que des sorties, par exemple au parc à Mognéville (activités sportives et protection de l'environnement : atelier tri et compost, atelier jardinage, ferme pédagogique), des spectacles (saison culturelle jeunesse), ... Un escape-game a été créé par les enfants et proposé aux familles. Des ateliers cuisine, en lien avec les mathématiques, ont également eu lieu ainsi que des ateliers construction de cerfs-volants en lien avec la géométrie et les sciences. Les enfants ont même eu l'opportunité d'aller faire voler leurs créations sur la plage du Crotoy, après une visite du parc du Marquenterre. D'autres sorties ont eu lieu (musée de la figurine, ...). Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la mairie a participé au financement de ces activités.

Concernant l'enseignement des langues, les cycles 3 qui l'ont souhaité, ont eu l'opportunité de suivre en plus de l'anglais, des séances d'initiation à l'Allemand et également de se rendre au collège d'Aramont où ils ont rencontré Mme Dufays, professeur d'Allemand. Après une séance de jeux sur le thème de l'Europe, Mme Dufays a répondu à toutes les questions que lui ont posé les enfants au sujet du collège. D'autre part, une grande majorité des élèves de CM2 ont validé le niveau A1 en anglais.

En fin d'année, les CM2 sont allés passer une journée d'insertion au collège d'Aramont. Plusieurs activités leurs ont été proposées, encadrées par les professeurs et les collégiens volontaires, dont des anciens élèves de Néry qui ont eu à cœur d'accueillir les futurs sixièmes.

Nous saluons et remercions les enseignantes et toutes celles et ceux qui ont œuvré à l'organisation et l'animation de toutes ces activités.

La subvention annuelle de la mairie versée aux écoles a été une nouvelle fois renouvelée. Elle permettra cette année d'effectuer notamment un renouvellement des meubles de la bibliothèque.

Pour finir, l'année scolaire en beauté, après 2 années d'absence, la Kermesse a de nouveau pu se tenir. La mairie a profité de l'occasion pour offrir, comme chaque année, des livres à tous les enfants de l'école. De très jolis spectacles ont été présentés par les enfants et leurs enseignantes. Puis après le traditionnel pot de la municipalité, l'association Nerygolotte a proposé des repas, une buvette et de nombreuses activités pour les grands et les petits qui ont passé une belle journée tous ensemble.

L'effectif l'an prochain restera stable avec 56 élèves répartis comme suit :
16 maternelles : 5PS 6 MS 5 GS
21 cycle 2 : 6 CP 7 CE1 8 CE2
19 cycle 3 : 8 CM1 11 CM2

Rendez-vous le jeudi 1er septembre 2022 pour la rentrée. D'ici là, passez un bel été !

Jean WIMMER
Vice président

Commission des Anciens

Ce samedi 18 juin à la salle des fêtes de Néry, a eu lieu le traditionnel repas des anciens. Depuis 2019, ce repas n'avait pu se dérouler à cause des conditions sanitaires. Nous avons dégusté un très bon repas préparé par le restaurant traiteur « Le Goujon » de Verberie.

L'animation musicale de cet après-midi a été assurée par l'orchestre de Jean KIAZSKA, les « Continental blues ».

En espérant que l'année prochaine vous soyez encore plus nombreux, la commission des anciens vous souhaite de très bonnes vacances, et vous donne rendez-vous courant janvier 2023 pour la Galette des « Rois ».

Joël LORGNET
Vice président

Communiqué



Qu'est-ce qu'une Pompe à chaleur ?

Une **pompe à chaleur** (ou PAC) est un équipement de chauffage thermodynamique à énergie renouvelable.

Une pompe à chaleur utilise les calories gratuites contenues dans l'air extérieur (pompe à chaleur aérothermique) ou dans la terre (pompe à chaleur géothermique) pour chauffer ou rafraîchir votre logement et au besoin, produire de l'eau chaude sanitaire. La pompe à chaleur est une solution alliant économies d'énergie et respect de l'environnement, il faut simplement veiller à la pertinence et la bonne exécution de son installation.

En pratique : elle est composée d'un groupe à l'extérieur de votre maison et d'un groupe à l'intérieur qui remplace votre chaudière, l'installation ne nécessite pas obligatoirement de gros travaux sur le réseau hydraulique.

Idées reçues :

Une pompe à chaleur aérothermique, ça ne fonctionne pas lorsque la température extérieure est inférieure à 0°C ! c'est FAUX.

Les calories sont présentes dans l'air jusqu'à des températures extrêmes. Donc même pendant l'hiver jusqu'à une température de -7°, la pompe à chaleur trouve suffisamment de calories dans l'air pour fonctionner.

Cette technologie est complexe et doit être dimensionnée et installée dans les règles de l'art, c'est pourquoi vous devez impérativement faire appel à un artisan qualifié RGE.

Vous trouverez la liste des artisans qualifiés à proximité de chez vous sur le site *France Rénov'* rubrique « j'ai besoin de trouver un artisan qualifié (RGE) ».

La pompe à chaleur est éligible à de nombreuses aides et pour tout le monde ! en fonction des revenus.

Pour en savoir plus nous vous proposons un article complet sur le site <https://france-renov.gouv.fr/renovation/chauffage/pompe-chaleur-maison>

Pour plus de renseignements ou précisions, vous pouvez nous contacter ou venir aux horaires de permanences :

Habitat Rénové

6 quai de la République (près de la gare) – Compiègne)

Tél : 03 44 85 44 95

contact@habitat-renove.fr

<https://www.agglo-compiegne.fr/habitat-renove>

nos horaires de permanences :

du mardi au jeudi de 14h à 18h

le vendredi de 10h à 13h

Communiqué

Saviez-vous qu'il y a des cours d'informatique GRATUITS à Nery ?

Le Cyber-Base de l'ARC se déplace dans notre commune les vendredis après-midi selon le calendrier déjà établi avec les autres communes de l'ARC. Vous pouvez vous inscrire gratuitement. Les thèmes abordés dans les ateliers informatiques depuis le mois de novembre dernier par exemple étaient : « J'utilise ma tablette » « La clé USB » « Traitement WORD » ou bien « Smartphone »

La prochaine date à Nery sera le 9 septembre 15h00-16h30.

« Accompagnement Numérique ENT ONE, 1^{er} réseau social de votre école »

Vous pouvez vous s'inscrire aux cours qui vous intéressent, pas d'obligation de s'inscrire à tous. Vous êtes vraiment libre de choisir ce qui vous intéresse. Il n'y a aucun frais à engager, tout le matériel est à votre disposition et sur place. Quelques personnes de Nery ont pu profiter de ces cours et ils sont ravis. Ce sont des cours personnalisés adaptés à chacun selon ses besoins.

Offert par la commune et ouvert à tous.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le CYBERBASE :

Par téléphone : 03 44 42 56 30

Par mail : cyberbase@agglo-compiegne.fr <https://cyberbase.agglo-compiegne.fr>

Vous trouverez joint à ce bulletin municipal un questionnaire de la part de Cyberbazar de l'ARC à remplir et à nous rendre en mairie pour nous aider à bien cibler vos besoins en informatique.

Il y a du nouveau à Nery !

Dès la deuxième semaine de septembre une association sportive va être présente à Nery dans la salle de fêtes les mercredis soir de 18h00-19h00 pour 1 heure d'entraînement encadré par un coach diplômé d'Etat. Renforcement musculaire, Cross training, Conseils alimentaires et Bien Être.

Adapté à tout le monde de 17 à 79 ans.

Pour tout renseignement téléphoner au 06 18 01 72 30

RESERVER LA DATE : Samedi 27 Août.

Pour terminer les vacances d'été en beauté la commune vous invite au théâtre. **De Veillées en Village** est de passage à Nery avec les spectacles tous publics et gratuits.

Mouettes, solo une comédienne et une radio.

Rendez-vous 15h30 Eglise de Nery.

Alertez Les Bébés, Spectacle en déambulation

Rendez-vous 19h00 devant la salle de fêtes.

La buvette sera assurée par l'association Pathine.

Pour toutes les informations utiles pour votre vie à Nery, les manifestations et l'activité de nos associations vous pouvez consulter le site internet de votre commune mis à jour régulièrement : **www.nery.fr**

J'espère de vous voir nombreux le samedi 27 août mais en attendant je vous souhaite à tous de très bonnes vacances ensoleillées.

Emma GUILBAUD.
Vice-Présidente

Nos réalisations :

Cette année, après deux ans d'inactivité, nous avons réalisés l'installation d'une boîte à livre à l'entrée du parc de la Mairie.



Vous pourrez dorénavant vous installer sur un banc du parc Roulon en profitant d'un livre de cette « mini-bibliothèque ».

Si vous avez quelques livres n'hésitez pas à les mettre à disposition dans la boîte à livre selon la place restante !

Marche Barbecue Dimanche 22 mai

Nous avons organisé pour notre première manifestation extérieure, depuis la levée des restrictions sanitaires, une marche aux alentours de Néry pour finir à la source par un barbecue où nous avons accueilli 92 personnes. Au menu grillades et salades variées.



L'association remercie également nos jeunes qui nous ont aidé à installer et à ranger tout les équipements et matériels nécessaires à ce barbecue. La relève Pathine est peut-être en route !!

Le Président et les membres du bureau vous souhaitent de bonnes vacances d'été. Et vous donnent rendez-vous le samedi 27 août 2022 pour une après-midi pétanque et une soirée moules-frites avec théâtre de rue.



Quelques nouvelles de :

Nous nous sommes quittés en décembre 2021 avec le marché de Noël et le passage du père Noël dans les classes. Mais tout comme le 1^{er} semestre 2020 et 2021, ce début d'année est resté calme...

Néanmoins, NERYGOLOTTE est restée à l'écoute et dès que la levée des restrictions a été annoncée, nous avons pu organiser la kermesse en collaboration avec les écoles et la mairie, le **samedi 25 juin.**

Cette journée était particulière à plusieurs titres et nous étions ravis de pouvoir à nouveau clôturer l'année scolaire dans la joie et la détente, et de nous retrouver autour de ce moment festif.

Le parc de la mairie s'est transformé l'espace d'une journée pour accueillir le spectacle des écoles sur le thème des danses du monde, suivi de la remise des livres et de l'apéritif offert par la mairie.



La kermesse s'est poursuivie avec le repas puis les jeux en bois, les structures gonflables, la pêche à la ligne, la barbe à papa, et bien sûr notre buvette !
Merci à tous les parents qui ont contribué au stand par leurs gâteaux et leurs préparations salées !



Une petite nouveauté pour cette année : le stand de tir et de fléchettes qui fût très apprécié des plus petits mais aussi des plus grands !

Cette journée de kermesse s'est terminée par le traditionnel tirage au sort de la tombola.

Félicitations à tous les gagnants !

Nous n'avons pas oublié nos petits CM2 (devenus grands) qui quittent notre école pour de nouveaux défis à la rentrée. Comme les années précédentes, nous avons opté pour la remise de chèques cadeau « Cultura » d'une valeur de 15€ sous une haie d'honneur et d'applaudissements. Les élèves de CM2 étaient ravis et nous leur souhaitons une excellente rentrée au collège !

Nous souhaitons une très bonne rentrée pour les élèves de nos écoles maternelles et primaires ! Nous avons hâte de vous retrouver pour de nouvelles animations l'année prochaine, et en profitons pour faire appel à tous les parents qui souhaitent s'investir pour le bonheur des petits et grands : ***RDV à l'assemblée générale de l'association !***

Pour conclure, tous les membres de l'association Nérygolotte souhaitent remercier :

- les parents et les membres de l'association ayant participé tout au long de l'année scolaire à la préparation et à la participation des quelques animations que nous avons pu maintenir sur cette année scolaire 2021/2022.
- la mairie et les différents parents d'élèves pour la mise à disposition de certains équipements, et leur contribution au bon fonctionnement de ces animations.
- toutes les familles et enfants qui ont participé à ces animations
- les commerçants locaux pour les lots offerts : un grand MERCI !

Sans cette aide précieuse et sans vos présences, nous ne pourrions pas continuer à vous proposer des animations qui rythment notre année scolaire.

- A noter dans vos agendas :

**L'Assemblée Générale de Nérygolotte aura lieu le
Vendredi 16 septembre à 19h00**

Vous êtes les bienvenus !

En préparation :

- la soirée de la terreur en octobre...
- la brocante des enfants en novembre...
- les sapins et le marché de Noël en décembre...

Pour toute remarque et suggestion, l'équipe reste à votre disposition :

Eddy PHILIPPO, Président : 07.86.15.35.20

Nicolas HIMPE, Vice-Président : 06.65.91.45.24

Myriam DUMANCHIN-MAKNI, trésorière : 06.87.54.07.04

Cécile BLANQUET, Secrétaire : 06.13.55.32.54

Bonnes vacances à tous !!!

Communiqué

Les picantins du beffroi de l'hôtel de ville de Compiègne

En frappant les cloches du beffroi avec leurs marteaux ils « piquent le temps », ce qui est devenu, en patois picard « Picantins » ces trois personnages emblématiques de la ville de Compiègne sont condamnés à « piquer le temps » jusqu'à la fin des temps. Ils représentent les trois ennemis de la ville à la fin du quinzième siècle : l'Anglais (nommé Langlois, en rouge), l'Allemand, (lansquenet, en vert) et le Flamant (Flandrin, en bleu).

La 5^{ème} génération de personnages est arrivée en 2002, copie conforme de celle placée en 1875. La troisième génération féminine en bois de 1768, actuellement visible au Musée Vivienel observa la ville durant 107 ans.

Leur mécanisme est entretenu par un horloger spécialisé. Il permet de faire retentir tous les quarts d'heure un son bien connu des Compiègnois. Leur sonnerie fait retentir l'une des plus anciennes cloches connues : la Bancloque fabriquée en 1303. d'une hauteur d'1,35m, elle a été placée en 1319 dans le clocher de Saint-Jacques, avant de regagner le nouveau beffroi en 1517.

Ce patrimoine chargé d'histoire est unique et doit être préservé.

Une souscription est lancée pour réunir la somme totale de 84 000€ nécessaires pour cette rénovation. A ce jour 50% de la somme a été réunie.

Les dons sont une ressource indispensable pour la restauration complète de ces personnages qui font la renommée du bel hôtel de ville de Compiègne.

Les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Si vous souhaitez participer, des bulletins de soutien sont à votre disposition en mairie.

Communiqué

EDITION 2022 DE LA FETE DES PRODUCTEURS

Dans le cadre du partenariat pour la valorisation des produits locaux entre **le Pays des Sources et Vallées** et **le Pays Compiègnois** l'édition 2022 de la fête des producteurs se tiendra **samedi 24 septembre** à Pierrefonds (institut Charles Quentin).

Les visiteurs pourront découvrir des produits locaux variés et se divertir grâce aux animations et ateliers proposés, la manifestation est gratuite et ouverte à tous.

A cette occasion, les territoires ont réalisés des supports de communication pour assurer la promotion de la manifestation.

Des affiches, format A3 seront placardées dans les panneaux prévus, dans le courant de l'été.

Des programmes dépliant seront diffusés au sein de la commune.

Chacun pourra relayer l'information pour faire de cet événement un succès.

Renseignements Utiles

PASSEPORTS - C.N.I-PERMIS DE CONDUIRE -CARTE GRISE

La mairie ne gère plus ces demandes
Renseignements et formulaires sur le site internet
www.ants.gouv.fr

P.A.C.S

Les dossiers de P.A.C.S sont désormais gérés par la Mairie sur rendez-vous préalable.

INSCRIPTIONS ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font directement sur le site www.service-public.fr rubrique service public et formulaires

RECENSEMENT MILITAIRE

Cette démarche reste obligatoire pour les jeunes filles et les jeunes garçons qui doivent se faire recenser en mairie le jour de leurs 16 ans

ORDURES MÉNAGÈRES

A.R.C place de l'Hôtel de Ville CS 10007 -60321 COMPIEGNE Cedex
03 44 85 44 75
Dechets.tri@agglo-compiegne.fr

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Depuis juillet 2021, les services de l'ARC proposent un ramassage sur RDV en appelant le 0800 779 766 de 9.00 à 17.00 (appel gratuit)

DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE

Vous souhaitez réaliser des travaux chez vous ? Tous les travaux sont soumis à autorisation. Désormais, il existe un service plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches ! Rendez-vous sur le téléservice : gnau.agglo-compiegne.fr

LA RÉGLEMENTATION SUR LES BRUITS DE JARDINAGE ET DE BRICOLAGE

Avec les beaux jours qui arrivent, un petit rappel s'impose concernant la réglementation sur les bruits de jardinage et de bricolage

Arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage

– Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés que :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 13.30 à 19.30
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Tigrou et le personnel de la commune vous souhaitent de bonnes vacances



Mairie



Horaire d'ouverture

Lundi	de 10h00 à 12h00
Mardi	de 17h00 à 18h30
Mercredi	de 10h00 à 12h00
Jeudi	de 17h00 à 18h30
Vendredi	de 10h00 à 12h00

**La mairie est fermée le samedi,
dimanche et jours fériés**

Tél : 03 44 39 73 11

Email : contact@nery.fr

Site : www.nery.fr